



**Nature Aménagement Réfléchi Territoire Environnement Culture Sauvegardés**

## **Prière pour Marbach**

Des bruits courent sur Marbach, et des lamentations se font entendre à Voeglinshoffen sur le coût d'isolation de bâtiments communaux ...

Et si nous profitons de la belle proposition de rapprochement du chef du village d'en-bas \* ? ... Rapprochons les villages du bas, d'en haut et celui du milieu... et tout là-haut, à Marbach, pourquoi ne pas réunir ce qui les rapprocherait tous, jeunes, vieux, grands et petits?... Une maison citoyenne, l'école, le périscolaire, la MJC, les clubs, les associations, un jardin pédagogique, un verger communal... Bref, un lieu de vie pour ceux qui vivent là, par eux et pour eux ...

Par Toutatis, ne courons pas après les projets inutiles. La convoitise de certains nantis n'est pas une fatalité, ne les laissons pas confisquer les beautés du monde à ceux qui y vivent et travaillent. Ne laissons pas leurs sirènes nous enchanter de leur chant d'argent, mais construisons collectivement l'avenir de nos enfants sur ces terres, dans ces murs qui ont déjà vu tant de vies et d'histoire s'écrire au son des violences, pour un monde meilleur de bienveillance claire et lumineuse.

Les dépositaires du lieu en sont infiniment responsables, qu'ils soient inspirés par sa beauté et veillent à le transmettre ouvert, vivant et libre... comme un trésor à partager...

\* Voeux 2016 du Maire d'Obermorschwihr

## PLU ET CONSOMMATION D'ESPACE

Tout le monde le sait : il y a urgence à agir en matière de diminution des espaces naturels et agricoles en France. En effet, ils perdent chaque jour 236 hectares, soit, tous les 7 ans, la superficie d'un département français moyen ! Et cette tendance s'est accélérée ces dernières années. Or, en plus de l'impact sur la biodiversité, la disparition du foncier signifie la disparition du support de la production alimentaire. Et, alors que de plus en plus d'agriculteurs seront nécessaires pour nourrir le pays, un tiers environ des demandes annuelles d'installation ne peuvent être satisfaites faute de terres, selon l'INSEE.

La terre n'est ni extensible ni reproductible. Pourtant, notre espace agricole diminue sans discontinuer du fait de l'urbanisation mais aussi de la course à la rentabilité. Certes les ménages comptent de moins en moins de personnes, vivent dans des logements plus grands sur un terrain plus important. Cependant la tentation est grande pour les propriétaires de terrains, d'anticiper sur la constructibilité à venir d'une terre agricole quand on sait que les terrains constructibles valent environ 55 fois plus que les terres agricoles et permettent ainsi de réaliser une plus-value immobilière (cf Manuel Domergue, « L'agriculture grignotée par la ville », Alternatives économiques n°314, Juin 2012).

Dans ce cadre, la mise en œuvre des mécanismes visant à réduire la consommation d'espace, l'étalement urbain, au sein du PLU notamment, est une excellente chose. Densifier, occuper prioritairement les dents creuses et logements vacants à l'intérieur de la zone urbaine va dans le bon sens et offrirait déjà un bon nombre de logements.

Par contre, il est plus difficile d'admettre l'extension programmée d'1,4 ha (même progressive, car au final, le total est bien là) à la périphérie ouest de la zone urbaine de Voegtlinshoffen. Ce n'est que 1,4 ha, dira-t-on. Mais c'est avec un ha par-ci et un ha par-là qu'on arrive aux 236 ha par jour en France. Sans compter qu'il faut encore y ajouter la surface de 1,72 ha pour le « projet d'équipement touristique », d'ores et déjà prélevée sur des espaces naturels, sensibles de surcroît, ce qui fait plus de 3 ha au total.

Selon les données du dossier d'études préalables du PLU, de 2002 à aujourd'hui, environ 1,76 ha ont été utilisés, pour l'essentiel, pour la construction de 23 logements. De 2017 à 2030, soit une durée équivalente, il est prévu 3,1 ha (1,4 ha d'extension + 1,7 ha en zone actuellement urbanisée),

sans compter les 1,7 ha du complexe touristique, soit plus du double !!! Se rend-on compte de l'évolution attendue avec tout ce qu'implique l'arrivée d'autant de nouveaux résidents, ne serait-ce qu'en termes de circulation... Et si chaque village des environs fait de même tous les 15 ans, dans un siècle, que restera-t-il des espaces agricoles et naturels qui nous entourent ?

**L'ensemble** des habitants de Voegtlinshoffen est-il favorable à cette extension ouest ? Présente-t-elle réellement un intérêt général ? L'élaboration du PLU donne l'occasion de se prononcer sur les orientations futures (et pas si futures que ça) qui vont nécessairement avoir un impact sur la vie du village.

**« Les nouveaux PLU permettront de prendre date et de faire un bilan de la consommation d'espaces. D'ici quelques années, ce bilan servira de référence et permettra de mesurer l'engagement communal dans la lutte contre l'étalement urbain. Pour que ces objectifs soient inscrits dans les PLU et mis en œuvre, il est nécessaire que les mentalités changent : les espaces naturels doivent être perçus par les élus locaux comme une ressource non renouvelable et non comme une denrée illimitée, vouée inéluctablement à l'urbanisation. »**

C.Denizeau, « Métropolitiques.eu ».

**A méditer** : ce tableau de l'INSEE montrant que sur 264 actifs à Voegtlinshoffen, 198, soit **74,9%**, **travaillent dans une commune autre que la commune de résidence**, contrairement à ce que certains veulent faire croire.

**ACT T4 - Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone**

<b>INSEE Voegtlinshoffen</b>	<b>2011</b>	<b>%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>264</b>	<b>100,0</b>
<b>Travaillent :</b>		
<i>dans la commune de résidence</i>	66	25,1
<i>dans une commune autre que la commune de résidence</i>	198	74,9
<i>située dans le département de résidence</i>	179	67,7
<i>située dans un autre département de la région de résidence</i>	8	3,0
<i>située dans une autre région en France métropolitaine</i>	5	1,9
<i>située dans une autre région hors de France métropolitaine (Dom, Com, étranger)</i>	6	2,3

## COMPTEURS LINKY

EDF, par l'intermédiaire d'ERDF, compte installer très prochainement des compteurs électriques connectés dits « intelligents » LINKY, qui rayonneront par CPL (Courants Porteurs en Ligne) avec intrusion d'ondes électromagnétiques dans toute l'installation électrique des maisons, des appartements, transformant chaque appareil et tous les câbles électriques en véritables antennes-relais.

Vous êtes probablement averti(e) de la nocivité et du **danger des ondes électromagnétiques**, wifi, antennes-relais, et tous objets connectés.

De plus, à cause des radiofréquences injectées dans les circuits électriques et les câbles prévus pour transporter uniquement les basses fréquences de l'électricité à 50 hertz, les compteurs LINKY provoquent des **incendies** et des pannes : téléviseurs, ordinateurs, matériel professionnel chez les commerçants et dans les entreprises. Le responsable LINKY d'ERDF, Bernard LASSUS, a reconnu le 16 janvier 2016 sur RMC que 8 incendies ont été provoqués par des LINKY pendant la phase d'expérimentation en 2010-2011. Au **Canada**, après le déclenchement de 8 incendies, la Région Saskatchewan a ordonné le retrait obligatoire de 105.000 compteurs communicants. Il est donc particulièrement scandaleux qu'en France le déploiement soit en cours alors que les risques d'incendies sont avérés.

Néanmoins, déjà 63 communes françaises ont récemment interdit le déploiement du LINKY sur leur territoire, à l'instar de la nouvelle commune de **Kaysersberg** Vignoble. *A Herrlisheim, des particuliers ont déjà alerté le maire et les conseillers municipaux. A Colmar, le Groupe santé (association trentenaire) a interpellé le maire, et fait circuler une pétition qui a déjà récolté plusieurs centaines de signatures,* ce qui va dans le bon sens. Ces compteurs connectés générateurs d'ondes ont été refusés par **l'Allemagne, la Belgique et l'Autriche**, et sont en train d'être démontés en **Californie** suite à des scandales sanitaires et à des procès.

Mais ce n'est pas tout. Depuis le 31 mai 2011, les radiofréquences qu'émet le LINKY sont officiellement reconnues « potentiellement **cancérogènes** » par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), qui dépend de l'OMS.

Avec le système LINKY, des « opérateurs d'effacement », sociétés privées, seront en mesure d'éteindre à distance nos appareils électriques lors des « pointes » de consommation.

De plus, ces compteurs LINKY sont aujourd'hui **obsolètes** (conçus en 2007, à l'époque où les smartphones n'existaient pas), **énergivores** (ils consomment de l'électricité). Ils permettent en outre la **surveillance généralisée** de la population en transmettant à tout instant les données de consommation électrique de chaque logement.

Enfin, pour le fonctionnement de ces compteurs, 700.000 antennes-relais GPRS supplémentaires seront installées à hauteur d'homme, augmentant ainsi le brouillard électromagnétique ambiant.

EDF doit aller très vite : l'installation massive des compteurs Linky a débuté le 1<sup>er</sup> décembre 2015 sur le mode du "mitage", une rue par-ci, une rue par là, et ce dans tous les départements jusqu'en 2020. Déjà plus de 5000 compteurs ont été installés dans le département, principalement dans le secteur mulhousien.

Et selon Le Canard Enchaîné du 9 mars, ERDF, qui doit à tout prix atteindre ses objectifs, sous peine de sanctions financières, vient d'envoyer un courrier à tous les maires de France expliquant que les niveaux d'émission sont « extrêmement faibles et inférieurs aux normes réglementaires en vigueur ». Ce qu'elle ne dit pas non plus, c'est que tout incendie est assimilé à un cas de force majeure dans lequel ERDF dégage sa responsabilité. Et comme les ouvrages des réseaux publics appartiennent désormais aux collectivités, la responsabilité du maire sera engagée pour tous les dommages causés par les compteurs LINKY déployés sur la commune.

**Le coût de l'opération est estimé à sept milliards d'euros, que vont empocher EDF et les autres sociétés qui se partagent le gâteau du Linky. Cet argent proviendra de l'augmentation de nos factures.**

**A chacun d'agir !**

## **COMMUNE NATURE – ZERO PESTICIDE**

La commune de Voegtlishoffen s'est engagée dans la démarche «zéro pesticide», qui consiste à

supprimer l'usage des pesticides pour le désherbage du village. N'est-ce pas l'arbre qui cache la forêt ou plutôt le panneau qui donne bonne conscience.. ?

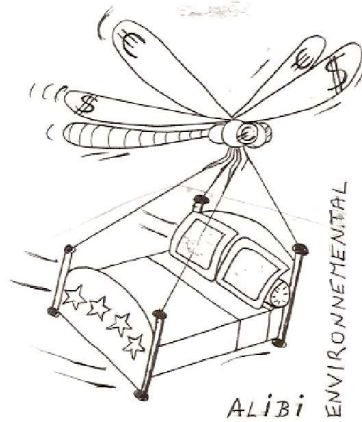
La démarche est louable et va dans le sens d'un éveil aux dangers que représentent ces produits phytosanitaires pour ne pas dire leur vrai rôle : celui d'éradiquer purement et simplement ce qui peut gêner les rendements agricoles.

Mais que peut représenter une infime parcelle municipale bien enclavée lorsque l'on sait que le village est cerné par une monoculture qui fait encore la part trop belle à ces produits diffusés par tous les temps même les plus venteux ?

Un effort est déjà fait par certains exploitants mais la prise de conscience doit être globale, vu les répercussions désastreuses sur la santé de tous. Pour mémoire, souvenons-nous que la consommation de pesticides est en hausse de +9,4% entre 2013 et 2014 en France.

**Encore un effort, pas seulement dans nos cours pavées ; des solutions alternatives existent, le plus dur reste de s'ouvrir l'esprit pour que l'eau, l'air, enfin la vie, retrouvent leurs qualités !**





## **Loisium: Article de l'Alsace (31.3.2016) « Les Autrichiens s'accrochent »**

Réaction d'une lectrice adhérente de Nartecs :

*- Des besoins ? Quels besoins ?*

*J'ai lu dans la presse que l'ADT, par la voix de Mr Jean Klinkert, estime que « Loisium répondrait à un besoin en lits haut de gamme en Alsace » et vise « un public jeune, de 30-40 ans » d'origine allemande, belge et suisse pour l'essentiel. Il existe donc une population qui vit dans le besoin en lits haut de gamme ? Si possible dans une structure 4 voire 5 étoiles ?*

*J'ai aussi lu que la position de l'ADT n'a pas changé depuis huit ans.*

*Le monde, lui, a pourtant beaucoup changé en huit ans, l'environnement a continué à se dégrader, la précarité a augmenté de manière inquiétante, et les réfugiés en attente de lits même bas de gamme ne se comptent plus.*

*La misère est à notre porte et nous interpelle dans nos responsabilités. Elle interpelle tous les responsables économiques, politiques et sociaux afin qu'ils adaptent leurs décisions aux besoins de TOUTE la population, dans un souci de répartition équitable des ressources et dans le respect de la dignité humaine. Des projets de luxe qui n'ont comme bénéficiaires que quelques riches privilégiés génèrent aujourd'hui frustration et révolte. Ils ne peuvent être des vecteurs de paix pour la société de demain car ils sont en décalage avec la réalité.*

***Heureusement, la société civile est devenue un vaste laboratoire d'initiatives qui nous prouvent que seule la sobriété partagée est viable à court, moyen et long terme ! Les citoyens auront l'occasion d'exercer leur pouvoir en participant au forum civique qui sera lancé pour 2017 par le mouvement « Colibri » initié par Pierre Rabhi ! -***

## LOISIUM - ACTUALITÉS JURIDIQUES

DANS LA PRESSE	DANS LES FAITS
Une grande victoire pour le Loisium	Pas totale ... loin s'en faut !
La cour d'Appel (CAA) de Nancy a confirmé le bien fondé du jugement du tribunal administratif de Strasbourg du 4/11/2014	<p>Pour sauver le permis initial de <u>2010</u> et à la demande de la Cour d'Appel, la commune a délivré un permis modificatif à environ une semaine de l'audience du 18 février <u>2016</u>.</p> <p>Ce procédé (qui donne la possibilité de modifier facilement un permis en cours d'instruction) interpelle : il pourrait servir à contrecarrer, voire éviter, tout recours en urbanisme et environnement ....</p>
La CAA valide par là-même la légalité du permis de construire qui était en cause	<p>1) S'il a fallu que le permis soit corrigé en appel, c'est que, contrairement à ce qu'avait jugé le tribunal administratif de Strasbourg, ce permis était illégal et que Nartecs avait eu raison de l'attaquer.</p> <p>2) Par le jugement de la CAA, la commune doit restituer à Nartecs 2000€, de condamnation aux frais de procédure ordonnée en 2014 par le Tribunal Administratif de Strasbourg.</p> <p>3) Nartecs n'a pas été condamnée par la cour d'Appel, alors que <b>2500 €</b> étaient demandés par la commune et <b>3000 €</b> par Loisium! ...</p>
Il ne reste désormais plus qu'une cartouche à Nartecs : porter l'affaire devant le Conseil d'Etat	Le permis modificatif ne corrige pas toutes les illégalités dénoncées. Il existe différentes possibilités d'action contre les irrégularités constatées, que Nartecs étudie.
Le projet ne dépend pas des aides extérieures	Quid des subventions et aides déjà accordées : études diverses, viabilisations des accès, révision du POS...A ce propos voir « Brèves » page 8 !

## BREVES

• Grâce à NARTECS, le Conseil Départemental a économisé 1 500 000 € qu'il n'a pas eu à attribuer au Projet Loisium. Et puisque, selon Jacques Cattin, « le projet ne dépend pas des aides extérieures », le Conseil Régional économisera aussi 1 500 000 €. Il ne fait nul doute que ces 3 000 000 € pourront être dépensés utilement ...

• Poisson d'Avril ou Ainsi va l'Amour ? Les investisseurs tombés amoureux du site de Marbach et environs en 2008, ne sont plus venus depuis 7 ans (cf L'Alsace du 31 mars 2016) ...oh ! Il est vrai qu'un peu d'éloignement ne fait jamais de mal !..

• A vendre: Magnifique Hôtel de Charme\*\*\* spa restaurant à Buhl sur 1,7 ha. Etablissement centenaire, au milieu d'un Parc Naturel au pied des Vosges dans un écrin de nature préservée. Etablissement labellisé Hôtel au Naturel, « Forêt l'effet Vosges » et Spas de France. Prix : 2 600 000 €

**De quoi économiser 18 400 000 € pour les investisseurs Loisium et 1,7 ha d'espace naturel pour Voegtlinshoffen.** Vive la sobriété et la limitation de l'étalement de l'urbanisation !

Et en plus les employés seraient certainement contents de conserver leur emploi !

### LECTURES : articles sur internet :

<http://www.contribuables.org/2008/01/max-falque-les-filouteries-du-permis-de-construire/>

<http://blog.turgot.org/index.php?post/Falque-corruption-urbanisme>

**Max Falque** : spécialiste des problèmes d'environnement, et auteur de nombreux ouvrages sur le sujet. Il dirige le centre d'analyse économique de l'Université Paul Cézanne à Aix en Provence, le Groupe d'Etude Droits de Propriété et Environnement (GEDPE), et l'International Center for Research on Environmental Issues (ICREI).

Consultez d'autres informations sur : [www.nartecs.sitew.com](http://www.nartecs.sitew.com)

Association NARTECS – 2, rue du Muscat 68420 VOEGLINSHOFFEN

ou par E-mail : [nar-tecs@orange.fr](mailto:nar-tecs@orange.fr)

*Adhésions, dons, soutiens, à la même adresse.*